

N° 2022-30

## SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical  
Séance du 23 novembre 2022NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22  
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 20

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre, sur convocation faite le 18 novembre, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la mairie de Saint Agnant

**Présents titulaires (12)** : CANAUD Jeannine, COUESNON Elsa, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GOULIANNE Sterenn, LOUVRIER Franck, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MOSTAFA Samy, PLISSONNEAU Frédéric, PRUGNIERES Anne-Cécile, VINOT Valérie

**Présents suppléants (2)** : PHILIPPE Jacqueline, RENOUX Jean Paul

**Pouvoirs (6)** : CLOCHARD Roland à RENOUX Jean Paul, GAURIER Sylvain à MOSTAFA Samy, MARTIN Alain à DURIEUX Michel, PACAUD Lionel à LOUVRIER Franck, PERLADE Lydie à DBJAY Jean-Pierre, PORTRON Didier à COUESNON Elsa,

**Absents** : CHEVILLON Pierre, DUBREUIL Didier

**La secrétaire de séance** : CANAUD Jeannine

---

**Élu rapporteur** : Monsieur DBJAY – Président

**Objet** : Budget supplémentaire - Budget principal 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,  
Vu l'avis de la commission des finances du 16/11/2022,  
Vu la délibération 29-2022 du 23/11/2022 portant sur l'affectation du résultat 2021,  
Considérant que le budget est voté par chapitre,

Le budget supplémentaire du budget principal est proposé selon le détail suivant :

- Section fonctionnement**

Fonctionnement dépenses	Budget primitif	Budget supplémentaire	Nouvelles fixations
012 - Charges de personnel et frais	1 545 202 €	42 350,00 €	1 585 202,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500 €	175 579,02 €	177 079,02 €

Fonctionnement Recettes	Budget primitif	Budget supplémentaire	Nouvelles fixations
002- Excédent de fonctionnement cumulé		215 579,02 €	215 579,02 €
78 – Reprise sur provisions semi budgétaires		2 350,00 €	2 350,00 €

- Section investissement

Investissement dépenses	Budget primitif	Budget supplémentaire	Nouvelles fixations
21 – Immobilisations corporelles	13 946,72 €	17 714,08 €	31 660,80 €

Investissements Recettes	Budget primitif	Budget supplémentaire	Nouvelles fixations
001 – Excédent d'investissement cumulé		15 014,08 €	15 014,08 €
10 - Dotation (FCTVA...)		2 700,00 €	2 700,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide d' :

- ADOPTER le budget supplémentaire du budget principal :

Section fonctionnement : 217 929,02 €

Section investissement : 17 714,08 €

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire,  
Le Président,

Le Président  
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20221123-2022\_30DE

Affiché le : 29 NOV. 2022

Certifié exécutoire le : 29 NOV. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception